



POLITIQUE DE FILTRAGE

CHAMPIONNAT CANADIEN DE LUTTE DE 2019

Janvier 2019

TABLE DES MATIÈRES

Raison d'être	3
Définitions	3
Application de la présente politique	3
Obligations	3
Comment obtenir une vérification du secteur vulnérable pour mineurs (VSV)	4
Comment obtenir une vérification accrue des renseignements de la police (E-PIC)	5
Procédure	5
Comité de filtrage.....	6
Infractions.....	6
Condamnations criminelles.....	7
Conditions et surveillance	7
DossiersS	7
Appel	7
Annexe A	8

Note du traducteur : pour la clarté du texte, dans le présent document, le masculin générique englobe le féminin.

RAISON D'ÊTRE

1. Wrestling Canada Lutte (WCL) comprend que le filtrage est essentiel pour offrir un environnement sportif sécuritaire. Le filtrage a pour objet d'identifier les personnes participant aux activités de WCL qui peuvent poser un risque à WCL et à ses adhérents.

DÉFINITIONS

2. Dans la présente politique, les termes ci-dessous ont les significations suivantes :
 - a) *«Vérification accrue des renseignements de la police - E-PIC»* - Une recherche dans le Dépôt national des casiers judiciaires de la GRC et dans les renseignements locaux de la police, pour déterminer si la personne a un casier judiciaire (par l'entremise du système en ligne - Sterling Talent Solutions);
 - b) *«Vérification de secteur vulnérable pour les mineurs» (VSV)* - Une vérification détaillée qui comprend une recherche dans le Dépôt national des casiers judiciaires de la GRC, dans les renseignements locaux de la police, et dans la base de données des délinquants sexuels graciés;
 - c) *«Personnes vulnérables»* - toute personne de moins de 18 ans et (ou) qui, en raison de son âge, de son handicap ou de toute autre circonstance, est en position de dépendance vis-à-vis des autres ou court de quelque manière que ce soit un plus gros risque que la population en général d'être maltraitée par des gens en position de confiance ou d'autorité;
 - d) *«individu»* - toute personne qui participe à des activités sanctionnées par WCL.

APPLICATION DE LA PRÉSENTE POLITIQUE

3. La présente politique s'applique à toutes les personnes qui ont un poste de confiance ou d'autorité au sein de WCL ou d'activités liées à WCL, pouvant être lié, dans une portée minimale, à la supervision, aux jeunes ou aux personnes vulnérables.
4. WCL recommande fortement que tous les bénévoles engagés par les comités organisateurs hôtes respectifs des championnats canadiens de 2019 subissent un filtrage, tel que stipulé dans la présente politique.

OBLIGATIONS

5. À moins que WCL n'en décide autrement, à son entière discrétion, tous les membres du personnel de soutien (entraîneurs, gérants d'équipe, personnel médical, officiels et personnel de WCL) devront présenter une preuve de filtrage pour recevoir leur accréditation de participation. Les preuves acceptables de filtrage comprennent :

- a) une *Vérification de secteur vulnérable pour les mineurs* (VSV)* émise au plus tôt le 1^{er} septembre 2018, dont une copie sur papier doit être transmise au bureau national;
OU
- b) une *Vérification accrue des renseignements de la police - E-PIC* émise au plus tôt le 1^{er} septembre 2018, Assurez-vous d'envoyer vos résultats à Wrestling Canada Lutte.

Veillez noter que s'ils n'ont pas fourni une VSV en 2019, tous les membres du personnel de soutien (entraîneurs, gérants d'équipe, personnel médical, officiels et personnel de WCL) devront présenter une VSV pour mineurs à partir de 2020.

- 6. Si un individu refuse de participer, ou ne participe pas, au processus de filtrage tel que décrit dans la présente politique, l'individu en question ne sera pas admissible à l'accréditation de participation au Championnat canadien de lutte de 2019.
- 7. Si un individu fournit des informations falsifiées, inexactes ou trompeuses, WCL pourra imposer immédiatement des mesures conditionnelles, suspendre ou exclure la personne en question du Championnat canadien de lutte de 2019, et ladite personne pourra être passible d'autres sanctions disciplinaires en vertu de la politique de discipline de WCL.
- 8. Si un individu est subséquemment accusé, condamné, ou reconnu coupable d'une infraction, il devra le signaler immédiatement à WCL.

COMMENT OBTENIR UNE VÉRIFICATION DU SECTEUR VULNÉRABLE POUR MINEURS (VSV)

- 9. Les individus ne peuvent obtenir une vérification du secteur vulnérable pour mineurs qu'en se rendant à un bureau de la GRC ou à un poste de police, et en soumettant deux (2) pièces d'identification émises par le gouvernement (dont une doit contenir une photo), et en remplissant les documents requis.
- 10. WCL fournira une lettre confirmant le poste potentiel de l'individu au sein de WCL (la «Lettre de confirmation»). Au cas où un bureau de la GRC ou un poste de police refuserait de fournir une VSV parce que l'individu en question n'a pas de contact direct avec une personne vulnérable, ledit individu doit se procurer une note signée par un agent confirmant le refus.
- 11. Des empreintes digitales peuvent être requises s'il y a correspondance positive avec le sexe et la date de naissance de la personne.
- 12. Il peut y avoir des frais pour se procurer les informations de filtrage. Les employés à plein temps et les membres du conseil d'administration de WCL pourront se faire rembourser leurs frais sur présentation d'un reçu légitime, d'une demande de remboursement de dépenses de bénévolat, et la preuve de la présentation de la Lettre de confirmation à la GRC ou au poste de police, qui peut

servir à se faire exempter des frais. Les frais de filtrage de tous les autres individus seront à leur charge.

COMMENT OBTENIR UNE VÉRIFICATION ACCRUE DES RENSEIGNEMENTS DE LA POLICE (E-PIC)

13. On peut se procurer les E-PIC en ligne par l'entremise d'un fournisseur de tierce partie (Sterling Talent Solutions). Veuillez consulter l'Annexe A.
14. Il peut y avoir des frais pour se procurer les informations de filtrage. Les employés à plein temps et les membres du conseil d'administration de WCL pourront se faire rembourser sur présentation d'un reçu légitime. Les frais de filtrage de tous les autres individus seront à leur charge.

PROCÉDURE

15. Tous les individus mentionnés ci-dessus doivent soumettre la documentation requise au moment prescrit. De plus, WCL pourra exiger n'importe quand qu'un individu fournisse une VSV, une E-PIC ou tout autre document de filtrage, afin de les examiner et d'en tenir compte.
16. Les individus qui ne satisfont pas aux exigences de filtrage imposées par la présente politique recevront un avis à cet effet et seront informés que leur inscription / accréditation ne sera pas traitée tant qu'ils n'auront pas satisfait aux exigences de filtrage.
17. Si les documents de l'individu ne révèlent pas de réponse positive («Oui») ou la possibilité d'une infraction pertinente, le personnel de WCL lui accordera le statut d'admissibilité pour l'accréditation de participation au Championnat canadien de lutte de 2019.
18. Si les documents de l'individu révèlent une réponse positive («Oui») ou la possibilité d'une infraction pertinente, WCL mettra en place un comité de filtrage chargé de prendre une des décisions suivantes :
 - a) la personne a réussi le filtrage et peut occuper le poste visé ou participer à l'activité;
 - b) la personne a réussi le filtrage et peut occuper le poste visé ou participer à l'activité moyennant certaines conditions;
 - c) la personne n'a pas réussi le filtrage et ne peut pas occuper le poste visé ni participer à l'activité;
 - d) il faut que la personne donne davantage d'informations; ou
 - e) l'individu en question est exclus et (ou) expulsé de WCL pour une durée déterminée ou indéfiniment.
19. Jusqu'à ce que le comité de filtrage rende sa décision, tel qu'indiqué à l'article 18, l'individu est considéré comme «non admissible» à être accrédité pour participer au Championnat canadien de lutte de 2019.

COMITÉ DE FILTRAGE

20. Le comité de filtrage est chargé d'examiner tous les documents fournis, incluant sans toutefois s'y limiter les VSV, les E-PIC, les formulaire de divulgation de filtrages et les formulaires de déclaration en ligne, et de prendre des décisions en fonction de cet examen, pour déterminer s'il est approprié que les personnes occupent les postes au sein de WCL ou d'une de ses activités sanctionnées.
21. Dans l'exécution de ses tâches, le comité de filtrage peut consulter des experts-conseil indépendants, et notamment des avocats, juristes, policiers, experts-conseils en gestion des risques, spécialistes bénévoles du filtrage, ou toute autre personne.
22. Le comité de filtrage compose d'un (1) à trois (3) membres nommés par le groupe de gestion de WCL. WCL doit s'assurer que les membres qu'elle nomme pour siéger au comité de filtrage détiennent les capacités, connaissances et compétences nécessaires pour évaluer adéquatement les VSV, les E-PIC, les formulaire de divulgation de filtrages et les formulaires de déclaration en ligne, et pour rendre des décisions dans le cadre de la présente politique.
23. Le groupe de gestion de WCL peut démettre n'importe quel membre du comité de filtrage de ses fonctions.
24. Le comité de filtrage s'acquitte de ses tâches conformément aux modalités de la présente politique, et présente ses décisions au groupe de gestion.

INFRACTIONS

25. À moins qu'une grâce ait été accordée, les infractions ci-dessous sont considérées comme des exemples pertinents d'infraction et doivent servir de guide au comité de filtrage :
 - a) si l'infraction a été commise dans les cinq (5) dernières années :
 - i. toute infraction impliquant l'utilisation d'un véhicule automobile, incluant, sans toutefois s'y limiter la conduite sous influence de l'alcool;
 - ii. toute infraction pour trafic et (ou) possession de drogues et (ou) de narcotiques;
 - iii. toute infraction impliquant un comportement contraire à la morale publique.
 - b) si l'infraction a été commise dans les dix (10) dernières années :
 - i. tout crime violent, y compris sans toutefois s'y limiter toutes les formes d'agression;
 - ii. toute infraction impliquant un ou des mineurs.
 - c) si l'infraction a été commise n'importe quand :
 - i. toute infraction décrite dans la section «Condamnations criminelles» de la présente politique.

CONDAMNATIONS CRIMINELLES

26. Si un individu est condamné pour une quelconque des infractions suivantes au Code criminel, il pourra être expulsé de WCL et (ou) du Championnat canadien de lutte de 2019 à l'entière discrétion de WCL :
- a) toute violence physique ou psychologique;
 - b) tout crime violent, incluant sans toutefois s'y limiter toutes les formes d'agression;
 - c) toute infraction impliquant le trafic de drogues illégales ou de substances figurant sur la liste du PCAD;
 - d) toute infraction impliquant la possession, distribution ou vente de tout document pornographique lié aux enfants;
 - e) toute infraction sexuelle;
 - f) toute infraction impliquant du vol ou de la fraude.

CONDITIONS ET SURVEILLANCE

27. Le comité de filtrage peut déterminer que des incidents, révélés dans des documents de filtrage ayant trait à la personne (qui n'incluent pas les incidents définis comme des «condamnations criminelles» ou des «infractions») peuvent néanmoins lui permettre de réussir le processus de filtrage et de participer au poste souhaité moyennant l'imposition de conditions. Le comité de filtrage peut appliquer ou supprimer des conditions à son entière discrétion, et il détermine les moyens de surveillance du respect de ces conditions.

DOSSIERS

28. Tous les dossiers sont tenus à jour de manière confidentielle, et ne seront pas divulgués à d'autres personnes, sauf tel que requis par la Loi, ou pour être utilisés dans le cadre de procédures juridiques, quasi-juridiques ou disciplinaires.
29. Nonobstant la clause 28 ci-dessus, les résultats de toute infraction ou condamnation criminelle seront communiqués aux APT et aux clubs.

APPEL

30. Les décisions prises dans le cadre de la présente politique sont exécutoires, et ne peuvent pas faire l'objet d'un appel en vertu de la *politique d'appel* de WCL.

ANNEXE A

WCL s'est jointe à ses homologues de l'Association canadienne des entraîneurs et a conclu un partenariat avec Sterling Talent Solutions. Sterling Talent Solutions offre un moyen pratique et sécuritaire de se procurer en ligne une vérification accrue des renseignements de la police (E-PIC).

Les résultats que cette firme obtient sont exempts de toute falsification, si bien que l'organisation peut avoir confiance en le fait que les résultats n'ont pas été trafiqués. La firme envoie les résultats en un jour ouvrable, si bien que les demandeurs peuvent obtenir leur poste immédiatement. De plus, les gens peuvent partager leurs résultats en toute confidentialité avec d'autres organisations où ils travaillent ou bien sont bénévoles, grâce à un accès 24/7/365 à leur logiciel. Chaque vérification coûte 25\$. Même si certains services de police peuvent facturer moins, nous pensons que les avantages de ce système valent largement le coût additionnel (moins de temps de déplacement, moins de temps de congé à prendre, rapidité, sécurité).

Les demandeurs peuvent lancer leur propre vérification en ligne et la payer par l'entremise du lien suivant : <https://www.sterlingtalentsolutions.ca/landing-pages/w/wrestling-canada-lutte/>

Comment cela fonctionne

La procédure d'obtention d'une E-PIC est la suivante :

1. La personne arrive à une page d'accueil : <https://www.sterlingtalentsolutions.ca/landing-pages/w/wrestling-canada-lutte/>
2. Elle clique sur le lien, fournit les informations en toute sécurité sur le site, fait vérifier son ID;
3. L'identité de 90% des candidats est vérifiée avec succès en ligne. On demande aux 10% restants de faire une vérification traditionnelle d'ID dans n'importe quel bureau de Poste Canada. Le processus est le même qu'à un poste de police, mais c'est plus pratique étant donné qu'il y a beaucoup plus de bureaux de poste;
4. Quand la procédure est finie, assurez-vous d'envoyer les résultats à Wrestling Canada Lutte;
5. Et c'est tout! Les résultats sont renvoyés à la personne, dans un délai garanti d'un (1) jour ouvrable!

Veillez noter qu'à partir de janvier 2019, les vérifications E-PIC ne seront acceptées que par l'entremise de Sterling Talent Solutions.